

Liste des mesures paysagères pour le PQP Chablais valaisan

N° mesure OFAG	Titre	Montant (CHF)	Unité	Type de prime	UP Plaine du Rhône	UP Coteaux	UP Alpagnes
1	Plantation d'arbres isolés indigènes dans les vignes	200	arbre	unique			
2	Entretien d'arbres isolés remarquables	50	arbre	annuelle			
3	Entretien des pâturages boisés	200	ha	annuelle			
5	Entretien de haies, bosquets et berges boisées	2'000 500 1'500	ha	annuelle			
30	Indice paysager	0 à 240	ha	annuelle			
50	Encouragement de la fauche	200	ha	annuelle			
51	Fauche de nettoyage des pâturages (extensifs)	350	ha	annuelle			
53	Mosaïque pâturage-lande	230	ha	annuelle			Max. 10ha par alpage
54	Diversité des animaux pour une pâture adaptée	600 à 1'250	exploitation	annuelle			
55	Maintien des cultures maraîchères de plein champs	380	ha	annuelle			
105	Diversité des herbages	130/ 240/ 330	ha	annuelle			
106	Augmentation du nombre de cultures différentes dans la rotation	80/ 240/ 440	ha	annuelle			
150	Installation et entretien de portails pour mobilité de loisirs	800	portail	unique			
151	Chemin pédestre sur l'alpage	1'100	alpage	annuelle			
152	Installation de barrières en bois	20	mètre	unique			
153	Installation d'abreuvoirs ou fontaines en matériaux traditionnels	3'000	abreuvoir	unique			
201	Conservation de bâtiments agricoles traditionnels	100	objet	annuelle	Max. 2 par exploitant	Max. 2 par exploitant	
203	Patrimoine alpestre et régional visible autour des chalets d'alpage	500/ 700/ 900	alpage	annuelle			
209	Entretien d'arbres fruitiers haute-tige	10	arbre HT	annuelle			
210	Plantation d'arbres haute-tige (y.c. noyers)	200	arbre HT	unique			
250	Vignobles remarquables	400	ha	annuelle			
251	Entretien des éléments semi-naturels du vignoble valaisan	0.4	m2	annuelle	Max 2500m2 par exploitant		
252	Bonus pour vignes en terrasses	150	ha	annuelle			
254	Encépagement varié	150	cépage	annuelle			
256	Plantation et soin de rosiers ou arbrisseaux en bout de ligne	40	rosier	unique			

14

7

8